

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 8 janvier 2013 à 19h45 à l'hôtel de ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Inès Pontiroli, Lynne Beaton, Roger Larose et Tom Howard.

Également présent : M. Sylvain Bertrand, directeur général et M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint.

ABSENCES MOTIVÉES : Brian Middlemiss, conseiller

La séance débute à 20 heures.

**13-01-1400
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Délégation compétence MRC matières résiduelles
4. Période de question du public
5. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

**13-01-1401
DÉCLARATION DE COMPÉTENCE MRC DES-COLLINES - GESTION
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC, par la résolution # 12-09-292, a manifesté son intention de déclarer sa compétence relativement à la gestion d'une partie du domaine des matières résiduelles et des résidus domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE cette intention de déclaration de compétence inclus la gestion, le transbordement, le transport vers le site d'élimination, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, des déchets ultimes et des matières recyclables provenant de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des résidus domestiques dangereux, les pneus et les résidus électroniques de Pontiac ne sont pas inclus dans cette déclaration de compétence ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac peut, dans les 90 jours de la signification de cette déclaration de compétence par la MRC, manifester son désaccord sur cette intention ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac manifeste son accord à la MRC des Collines sur l'intention de déclaration de compétence telles que présentée aux élus lors de la rencontre du 26 novembre 2012.

Pour :	Inès Pontiroli	Contre :	Thomas Howard
	Dr. Jean Amyotte		Lynne Beaton
	Roger Larose		Edward McCann

Rejetée

13-01-1402
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Edward McCann
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 heures ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».